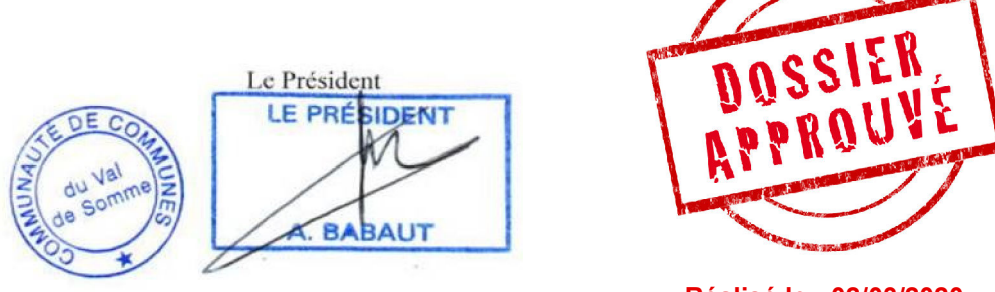


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis
MARCELCAVE
1:7 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Fait à Corbie,
Le Président,



Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020



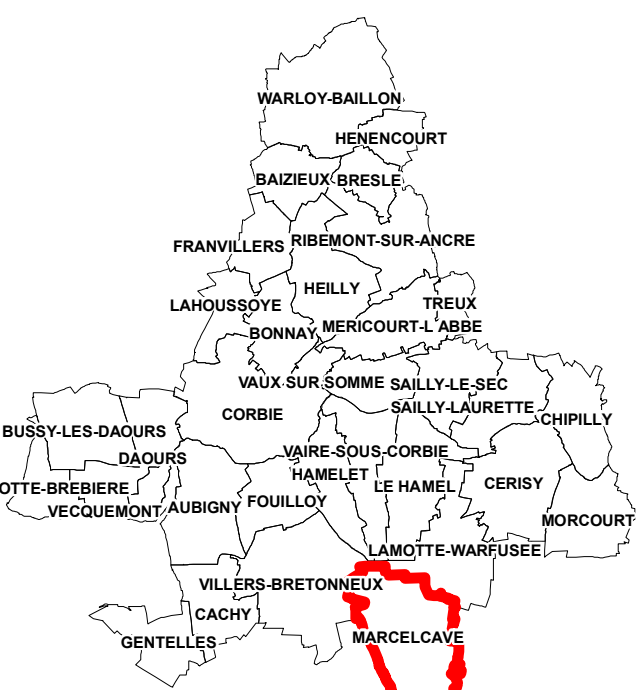
Haute-de-France (Département)
2 rue de la République
59000 Lille Métropole
0900 000 000
Tél. 03 20 37 37 37

Somme
Mairie de Corbie
10000 Corbie
03 44 50 50 50
Tél. 03 44 50 50 50

Grand Est
Mairie de Reims
51000 Reims
03 26 64 05 05
Tél. 03 26 64 05 05

Val de Somme
Zone d'Urbanisme
Rue des Petites Granges
80000 Compiègne
Tél. 03 44 51 50 50

Somme
Mairie de Compiègne
Rue de l'Église
60000 Compiègne
Tél. 03 44 51 50 50



Légende

- Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme
- Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :**
- Zone inondable de type 1
 - Zone inondable de type 2
 - Zone inondable de type 3
 - Zone inondable de type 4
- Eaux pluviales :**
- Axes de ruissellement artificiels
 - Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
 - Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
 - Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale
- Périmètres de protection des captages :**
- Périmètre de protection des captages immédiat
 - Périmètre de protection des captages rapproché
 - Périmètre de protection des captages éloigné

